



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 28 janvier 2026

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
43	52

Date de convocation

22 janvier 2026

**Administration générale –
Répartition de la somme
prévue au titre d'Atout
Ruralité EPCI**

**N° de la délibération
2026-059**

Secrétaire de séance :
Christiane FERLAY

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit janvier à dix-huit heures trente,
Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la l'Espace des Collines à St-Donat-sur-l'Herbasse sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Laurent BARRUYER, Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Sylvain BOSC, MM. Didier BUFFIERE, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, M. Serge DEBRIE, MM. Denis DEROUX, Yann EYSSAUTIER, Bruno FAURE, Mmes Muriel FAURE, Christiane FERLAY, MM. Gilles FLORENT, Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Laurence HEYDEL-GRILLERE, Elisabeth JUNIQUE, Marie-Claude LAMBERT, M. Gilbert LA RUSSA, Mme Danielle LECOMTE, MM. Fabrice LORIOT, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Sandrine PEREIRA, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, MM. Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, Pascal SEIGNOVERT, Bruno SENECLAUZE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : M. Pascal BALAY (pouvoir à Mme Stéphanie NOUGUIER), M. Paul BARBARY (pouvoir à M. Frédéric SAUSSET), Mme Véronique BLAISE (pouvoir à Mme Marie-Claude LAMBERT), M. Michel BRUNET (pouvoir à M. Alain SANDON), M. Thierry DARD (représenté par son suppléant M. Didier BUFFIERE), Mme Christèle DEFRANCE (pouvoir à M. Pascal CLAUDEL), Mme Myriam FARGE (pouvoir à M. Jean-Paul VALLES), Mme Valina FAURE (pouvoir à M. Bruno FAURE), Mme Béatrice FOUR (pouvoir à Mme Isabelle FREICHE), Mme Agnès OREVE (représentée par son suppléant M. Sylvain BOSC), M. Régis REYNAUD (représenté par son suppléant M. Gilbert LA RUSSA), Mme Ingrid RICHIOUD (pouvoir à Mme Delphine COMTE), M. Xavier AUBERT, M. Guy CHOMEL, Mme Amandine DEYGAS, M. Patrick FOURCHEGU, Mme Isabelle GUILLIAUMET, M. Laurent MAILLARD, M. Pierre MAISONNAT Mme Christelle MARION, M. Jean-Michel MONTAGNE, M. Charles-Henri RIMBERT, M. Vincent ROBIN, Mme Mélanie ROZENAC, Mme Anne SCHMITT, Mme Laëtitia BOURJAT, Pierre GUICHARD, Mme Dominique LEPAGE, M. Jacques POCHON, M. Gérard ROBERTON.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2024-12-18-00003 et n° 26-2024-12-18-00001 en date du 18 décembre 2024 entérinant la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Vu la délibération n° 2023-263 du 03 mai 2023 approuvant le conventionnement avec le Département de l'Ardèche, dans le cadre d'ATOUT Ruralité,

Vu la délibération n°2025-413 du 2 juillet 2025 approuvant les montants annexés à la convention

Considérant que cette convention permet à ARCHE Agglo de bénéficier de 426 386 € de subvention départementale, sur la durée du mandat, pour des opérations dont la nature est précisée dans ladite convention.

Considérant qu'au vu de l'enveloppe allouée, il est proposé d'affecter cette subvention au projet de réhabilitation de la friche ITDT et au projet de médiathèque de Tournon sur Rhône :

Considérant qu'il convient d'adapter les montants en annexes pour préciser les dépenses de travaux comme suit :

Intitulé du projet	Descriptif succinct de l'opération	Calendrier de réalisation	Coût total HT (travaux)	Intervention départementale		Autres financements sollicités
				Taux	Montant de la subvention sollicitée	
Construction d'une médiathèque / Tournon sur Rhône	Coût opération = 6,4 Md'€	2025-2028	4 760 425 €	4,2%	200 000 €	Etat – Région
Requalification de la friche ITDT Tournon sur Rhône	Equipement public relevant d'ARCHE Agglo	2025-2030	1 147 000 €	20,6%	236 286 €	

Considérant le projet de modification de l'annexe à la convention ;

Considérant l'avis favorable du bureau du 15 janvier 2026 ;

Après en avoir délibéré à :

- 52 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- **APPROUVE** la modification de l'annexe à la convention approuvée par délibération n° 2025-413 du 3 mai 2023 telle que présentée ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 28 janvier 2026.

Signé électroniquement par : Frédéric SAUSSET
Date de signature : 30/01/2026
Qualité : Le président ArcheAgglo